

Manuel utilisateur demarche.numerique.gouv.fr

-

Déclaration de revenus des indépendants de Saint-Barthélemy

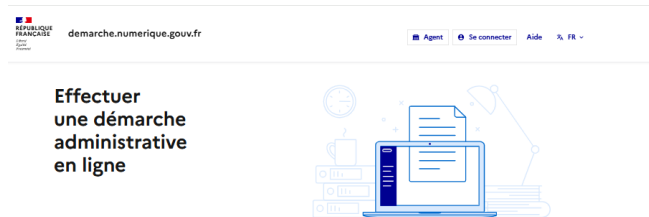


1

Accès au service

Accès au service | Identité du demandeur | Formulaire de demande | Notification automatique

Le service est hébergé sur la plateforme « demarche.numerique.gouv.fr » développée par la DINUM (Direction Interministérielle du NUMérique).



Le lien vers le service en ligne est disponible sur l'espace public MSA CPS Saint-Barthélemy, dans la partie « **Démarches** » sous « **Indépendant > travailleur indépendant > Déclaration de revenus des Indépendants > Déclarer ses revenus** ».



L'utilisateur est ensuite dirigé vers la plateforme « **Démarches numériques** » pour se connecter soit via **FranceConnect** (en cliquant sur le logo MSA) (1) soit en créant un compte directement sur la plateforme (2) Cette dernière option est recommandée pour accéder plus rapidement à la déclaration.



Déclaration de revenus des indépendants

⌚ Temps de remplissage estimé : 9 min (variable selon les options choisies)

Connexion en cours sur Espace privé MSA

Choisissez un compte pour vous connecter :

1 Commencer la démarche

Se créer un compte avec FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne.

S'identifier avec FranceConnect

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

OU

Créer un compte demarche.numerique.gouv.fr **2** **J'ai déjà un compte**

2 Identité du déclarant

Accès au service

Identité du demandeur

Formulaire de demande



Notification automatique

Identité du déclarant

L'utilisateur doit indiquer s'il fait cette demande en son nom ou pour un bénéficiaire.

« **Pour vous** » : dans le cas d'une connexion FranceConnect les données d'identité sont déjà renseignées, sinon, il doit s'identifier (civilité, nom et prénom),

Ce dossier est : *

<input checked="" type="radio"/> Pour vous	
<input type="radio"/> Pour un bénéficiaire : membre de la famille, proche, mandant, professionnel en charge du suivi du dossier...	

Votre identité

Civilité *

- Madame
 Monsieur

Prénom *

Nom *

[Continuer](#)

« **Pour un bénéficiaire** » : le tiers déclarant doit renseigner l'adresse mail du bénéficiaire qui recevra les notifications mail.

Notifier le bénéficiaire : *

- Par e-mail
 Pas de notification

Email

[Continuer](#)

3 Formulaire de déclaration

Accès au service Identité du demandeur Formulaire de demande Notification automatique

Formulaire de déclaration

Le formulaire contient tous les champs nécessaires pour la déclaration. Les champs munis d'un astérisque (*) sont obligatoires.

Le champ « Votre département » permet d'envoyer la demande à la CPS Saint-Barthélemy.

1- Informations complémentaire :

Saisissez les 13 premiers chiffres de votre numéro de Sécurité sociale qui est indiqué sur :

- votre **carte Vitale**,
 - votre **attestation de droits**,
 - votre **carte de mutuelle**,
 - ou encore sur vos **anciens appels de cotisations** (après la mention « *Dossier* : »).
- En général, il commence toujours par 1 ou 2.



OU

Gustavia, le 20 mars 2026

E.g. C.P.S. SAINT-BARTHELEMY 13 RUE LUBIN BRIN 97133 GUSTAVIA
1

COT NS TNGB
Cotisations des Non Salariés

Pour nous contacter :
Téléphone : 02 98 57 22 10
Dossier : **11 55 55 55 771 023 (TNGB)**
François Dupont
Objet : **T - Cotisations définitives**

Numéro de sécurité sociale

M FRANCOIS DUPONT
13 RUE LUBIN BRIN
97042 ST BARTHELEMY

Monsieur,

Suite à la prise en compte de vos revenus professionnels 2024, vous trouverez ci-joint le montant de vos cotisations et contributions sociales au titre de l'année 2024.

Ces revenus serviront par ailleurs, à calculer le montant provisionnel de vos échéances de cotisations provisionnelles pour l'année 2026, dans l'attente de votre déclaration de revenus 2024.

Si votre facture fait apparaître un solde en votre faveur, sous réserve d'affectation sur d'éventuelles sommes dues, la CPS de Saint-Barthélemy procédera à un virement sous 30 jours sur votre compte bancaire, s'il est connu de nos services.

Cependant, si votre facture fait apparaître un complément de cotisations à verser, celui-ci doit être régularisé dans les 30 jours :

Deux situations possibles pour le règlement de vos cotisations :

- vous avez retourné votre mandat SEPA Cotisations Travailleur Indépendant autorisant le prélèvement de vos cotisations :
-> le montant sera prélevé sur votre compte bancaire connu de nos services :
IBAN : FR76XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
CODE BIC : XXXXXXXXXXXX
RUM : XXXXXXXXXXXXXXXXXX
- vous n'avez pas retourné votre mandat SEPA Cotisations Travailleur Indépendant autorisant le prélèvement de vos cotisations (formulaire disponible sur le site cps-stbarth.msa.fr à retourner complété accompagné de votre RIB) :
-> vous devez établir un ordre de virement auprès de votre banque au bénéfice de :

CPS SAINT BARTHELEMY	
IBAN (International Bank Account Number) :	Code BIC (Bank Identification Code) :
FR76 XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX	XXXXXXXXXXXX

Références à rappeler sur votre virement : "COT NS TI" suivi de votre n° de facture commençant par 0 et composé de 14 chiffres. Ce numéro figure en pied de page de votre bordereau d'appel des cotisations. Exemple de libellé 07712345678910

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact auprès de la Caisse de Prévoyance Sociale de Saint-Barthélemy.

Si ce n'est pas déjà fait, pensez à créer votre espace privé sur le site cps-stbarth.msa.fr. Cela vous permet via 'Contact et échanges' d'accéder à la messagerie pour poser vos questions. ./.

C.P.S. SAINT BARTHELEMY 13 RUE LUBIN BRIN 97133 GUSTAVIA Site internet : cps-stbarth.msa.fr FF PI folio 1/2 0000

2- Déclaration de revenus des indépendants

Pour cette déclaration, les informations à renseigner sont les suivantes :

Commencer par sélectionner votre régime de déclaration.

Vous pouvez sélectionner un ou plusieurs choix parmi ces 3 :

- Entreprises à l'impôt sur le revenu (IR) au régime réel
- Entreprises à l'impôt sur les sociétés (IS)
- Entreprises au régime micro-fiscal

Ensuite, il faudra saisir dans les rubriques qui apparaissent les montants à déclarer.

Tous les montants doivent être renseignés sans signe + ou -.

Si une rubrique ne vous concerne pas ou qu'aucun montant n'est à déclarer, indiquez simplement 0.

2.1. Entreprises à l'impôt sur le revenu (IR) au régime réel

[ZA] Entreprises à l'IR (régime réel) : revenu (brut social) *

Déclarer dans la rubrique [ZA] le revenu correspondant aux activités exercées dans le cadre d'une entreprise à l'impôt sur le revenu au régime réel. Ce revenu correspond au chiffre d'affaires ou aux recettes après déduction des charges comptables admises fiscalement en déduction (hors cotisations sociales et CSG déductible). Les exonérations fiscales ne sont pas admises en déduction socialement.

- Montant positif
- Montant négatif

Saisir le montant positif [ZA] (en euros) *

Ce nombre doit être positif.
(sans le signe +)

2.2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés (IS)

[ZB] Entreprises à l'IS : rémunérations (brut social) *

Déclarer dans la rubrique [ZB] le montant des rémunérations brutes perçues, y compris les avantages personnels (prise en charge des cotisations et/ou contributions sociales par la société, avantages en nature etc.), sans aucune déduction :

- Ne pas déduire les cotisations sociales et la part de CSG déductible fiscalement
- Ne pas déduire les montants exonérés fiscalement (montants perçus au titre de l'intéressement, participation et abondement à ces montants dans un plan d'épargne retraite, cotisations Madelin etc...)

- Rémunération positive
- Rémunération négative (après déduction des frais réels)

[ZC] Entreprises à l'IS : dividendes (brut social) (en euros) *

Déclarer dans la rubrique [ZC] la part perçue (montant brut) des revenus distribués (dividendes et intérêts versés des comptes courants d'associés) supérieure à :

- Pour les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés : 10% du montant du capital social, des primes d'émission et des sommes versées en compte courant d'associé détenu par l'associé.
- Pour les entreprises individuelles : 10% du bénéfice net ou, pour les EIRL, 10 % du patrimoine affecté si celui-ci est supérieur.

2.3. Entreprises au régime micro-fiscal

[ZD] Chiffre d'affaires des activités de ventes et assimilées (Micro-BIC Ventes) (en euros) *

Déclarer dans la rubrique [ZD] le chiffre d'affaires brut, avant l'abattement forfaitaire pour frais de 71% (Bénéfices Industriels et Commerciaux ventes - BIC ventes). Cet abattement sera réalisé par la CPS St Barthélemy.

[ZE] Chiffre d'affaires des activités de prestations de services commerciales ou artisanales (Micro-BIC Prestations) (en euros) *

Déclarer dans la rubrique [ZE] le chiffre d'affaires brut, avant l'abattement forfaitaire pour frais de 50% (Bénéfices Industriels et Commerciaux prestations - BIC prestations). Cet abattement sera réalisé par la CPS St Barthélemy.

[ZF] Recettes des activités libérales (Micro-BNC) (en euros) *

Déclarer dans la rubrique [ZF] les recettes brutes, avant l'abattement forfaitaire pour frais de 34 % (Bénéfices Non Commerciaux - BNC). Cet abattement sera réalisé par la CPS St Barthélemy.

[ZG] Chiffre d'affaires des activités de location de meublé de tourisme non classé (en euros) *

Déclarer dans la rubrique [ZG] le chiffre d'affaires brut, avant l'abattement forfaitaire pour frais de 30% (location meublée non classée). Cet abattement sera réalisé par la CPS St Barthélemy.

[ZH] Chiffre d'affaires des activités agricoles (Micro-BA) (en euros) *

Déclarer dans la rubrique [ZH] le chiffre d'affaires brut, avant l'abattement forfaitaire pour frais de 87% (Bénéfices Agricoles - BA). Cet abattement sera réalisé par la CPS St Barthélemy.

3 Formulaire de déclaration (suite)

- Accès au service
- Identité du demandeur
- Formulaire de demande
- Notification automatique

Pour la dernière rubrique de la déclaration de revenu : « **Éléments complémentaires pour l'assiette sociale** », elle est commune aux trois régimes.

- Si vous n'avez aucun élément à déclarer, répondre **NON** à la question : « *Avez-vous des éléments complémentaires pour l'assiette sociale à déclarer ?* »
- Si vous avez des éléments à déclarer, répondre **OUI** à cette question, sélectionner (1) toutes les rubriques qui vous concernent puis saisir (2) les montants à déclarer pour chaque rubrique.

2.4. Éléments complémentaires pour l'assiette sociale

Avez-vous des éléments complémentaires pour l'assiette sociale à déclarer ? *

Oui Non

Sélectionner les éléments complémentaires pour l'assiette sociale à déclarer *

Vous pouvez sélectionner un ou plusieurs choix.
Déclarer dans les rubriques [ZJ], [ZK], [ZL], [ZM] et [ZO], les montants des éléments complémentaires afin qu'ils soient pris en compte dans la base de calcul des cotisations sociales ou le cas échéant, dans la base de calcul de la CSG/CRDS.

Sélectionnez ou commencez à saisir

- [ZJ] Chèques vacances
- [ZK] Participation / Intéressement
- [ZL] Revenus d'activité indépendante hors de France soumis à cotisations sociales
- [ZM] Revenus de remplacement
- [ZO] Praticiens et auxiliaires médicaux - régimes ASV (Avantages Sociaux Vieillesse) - Revenus de l'activité conventionnée

1

2.4. Éléments complémentaires pour l'assiette sociale

Avez-vous des éléments complémentaires pour l'assiette sociale à déclarer ? *

Oui Non

Sélectionner les éléments complémentaires pour l'assiette sociale à déclarer *

Vous pouvez sélectionner un ou plusieurs choix.
Déclarer dans les rubriques [ZJ], [ZK], [ZL], [ZM] et [ZO], les montants des éléments complémentaires afin qu'ils soient pris en compte dans la base de calcul des cotisations sociales ou le cas échéant, dans la base de calcul de la CSG/CRDS.

[ZJ] Chèques vacances [ZK] Revenus d'activité indépendante hors de France soumis à cotisations sociales

Sélectionnez ou commencez à saisir

[ZJ] Chèques vacances (en euros) *

[ZK] Revenus d'activité indépendante hors de France soumis à cotisations sociales *

Bénéfice

Déficit

Bénéfice [ZK] (en euros) *

2

3- Engagement sur l'honneur

Cocher la case oui je m'engage

En envoyant cette déclaration :

- Je certifie que les informations fournies sont exactes.
 - Je m'engage à signaler tout changement de situation à la MSA.
 - Je fournirai, si nécessaire, les justificatifs demandés par la MSA.
- ⚠ Toute fausse déclaration peut entraîner des sanctions ou un remboursement des sommes versées.

[Lire plus](#)

Oui, je m'engage. *

A savoir : Après avoir cliqué sur "Déposer le dossier" l'utilisateur peut télécharger son attestation de dépôt au format PDF.

Merci !

Votre dossier a bien été déposé sur la démarche "Déclaration de revenus des indépendants".

Vous avez désormais accès à votre **dossier en ligne**.

Vous pouvez **échanger avec un instructeur**.

4

Notification automatique

Accès au service

Identité du demandeur

Formulaire de demande

Notification automatique

Notification automatique

Après avoir déposé son dossier, l'adhérent reçoit un mail de notification :

[Ce message vous a été adressé automatiquement par le système de notification. Merci de ne pas y répondre]

Bonjour,

Votre dossier n° 30150338 a été accepté pour traitement par nos services.

Si vous souhaitez nous contacter, nous vous invitons à **utiliser la messagerie sécurisée de votre Espace privé CPS Saint Barthélémy.**

Cordialement,
Votre MSA

Consulter mon dossier **1**

J'ai une question **2**

J'aide les services publics à s'améliorer :
[Je donne mon avis avec Services Publics +](#)

SERVICES PUBLICS+

Merci de ne pas répondre à cet email. Pour vous adresser à votre administration, passez directement par la [messagerie du dossier](#).

À noter :

Le bouton « Consulter mon dossier » **(1)** permet de retrouver et télécharger au format PDF la déclaration sur la plateforme démarche-numérique. Il sera demandé à l'utilisateur de s'identifier.



Le bouton « J'ai une question » **(2)** renvoie sur la messagerie de la plateforme [demanche.numerique.gouv.fr](#), il n'est pas recommandé de l'utiliser.